

Compte rendu de gestion de l'année 2018 - AG 2019

En ma qualité de Président de l'Association Club Port Marco Polo j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de la gestion de votre Club pour l'année 2018 par le conseil d'administration.

Pour l'année 2018, le total des produits d'exploitation s'élève à 98800€ pour un total de charges de 76292€ (prévisionnel 82780€). Le résultat comptable de l'exercice est bénéficiaire de 22508€. Produits financiers 788€. Les cotisations perçues en 2018 se sont élevées à 94134€ pour un total attendu de 95700€.

L'envoi de SMS qui préviennent les sociétaires des fermetures/ouvertures de la porte-écluse de la copropriété et des informations relatives à la navigation sur la Siagne est apprécié. Merci aux sociétaires qui n'ont pas encore donné leurs coordonnées de bien vouloir rapidement prendre contact avec l'Agence de la Mer, Mr. Armando Pereira. Il est rappelé qu'il appartient aux propriétaires de prévenir leur locataire des SMS envoyés par le Club.

Monsieur Armando Pereira délivre les badges d'ouverture de la grille du port et de la porte des toilettes (paiement par chèque obligatoire). Voici ses coordonnées : Agence de la Mer, Boulevard de la Mer à Mandelieu, tél : 0493935105 – 0651427225, mél : contact@mer-immo.com

Comme chaque année il a été rappelé à certains sociétaires les dispositions des statuts et du règlement relatives aux dimensions des bateaux aptes à être autorisés à prendre place dans le port. De plus en plus de bateaux dépassent les largeurs et longueurs autorisées entraînant des difficultés de navigation dans le port et interdisant souvent le croisement des bateaux. Il vous est proposé de revoir le plan d'amarrage établi en 2013 afin d'éviter, notamment dans les parties les plus étroites du port, des longueurs de bateau excessives et ne respectant pas les dimensions figurant au règlement intérieur.

Il est rappelé que la modification de la répartition des mouillages doit être approuvée par l'assemblée générale annuelle. Cette modification n'est effective que si elle est approuvée par la moitié au moins des membres ayant le droit de prendre part aux assemblées du Club. Elle n'autorise cependant pas l'amarrage d'un bateau dont les dimensions, et notamment la longueur, sont supérieures à celle autorisées par le plan approuvé par l'AG 2013.

Il est donc rappelé que pour tout nouveau sociétaire ou en cas de changement de bateau il est **indispensable d'adresser au Club une demande préalable précisant les coordonnées et dimensions du bateau** (par exemple copie du carnet de navigation) ainsi qu'obligatoirement une copie de l'attestation d'assurance.

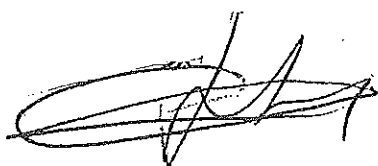
Le budget prévisionnel 2020 présenté s'établit à 87000€. Cette augmentation est expliquée ci après : - changement des manilles de corps morts et de liaison de la chaîne mère (34320€ sur 3 ans), loyer de la société 29200€ - cotisation ASL portée à 7500€. Il vous sera donc proposé de voter une cotisation 2020 de 79€ (+1€) par action et de reconduire la participation au changement de la chaîne mère de 10€ par action.

En cette année 2019 divers travaux ont été ou seront nécessaires : la réfection complète de la grille (7200€) dont le bras Sud s'est cassé en mai – le changement d'une canalisation d'eau suite à rupture et pose de deux vannes permettant d'isoler les canalisations Nord et Sud (1100€) - réfection de la passerelle (1800€) et pour la sécurité, la couverture des fils électriques sur les quais (1040€) - modification de l'ouverture des toilettes avec badge Vigik (1549€). En outre la facture d'eau risque de croître sensiblement suite à deux importantes fuites en avril et mai.

J'appelle à nouveau votre attention sur la circulation des bateaux dans le port qui doit être à vitesse très réduite. La priorité est au bateau qui entre dans le port et non à celui qui en sort. Merci de respecter en la cause les dispositions du code fluvial.

Je vous remercie pour votre attention. Bonne AG et merci pour votre participation.

Le Président,



Gérard BONNAFOUX